

Commune de Watermael-Boitsfort
Madame Anne DIRIX
Echevine de l'Urbanisme
Place Antoine Gilson, 1
B - 1170 BRUXELLES

V/Réf : urb/3596
N/Réf : AVL/CC/WMB-2.138/s.461
Annexe : 1 dossier

Bruxelles,

Madame,

Objet : WATERMAEL-BOITSFORT. Place A. Payfa-Fosseprez, 6.
Modification des toitures, surhaussement et transformation des façades arrière.
Demande de permis d'urbanisme.

En réponse à votre lettre du 20 juillet 2009, sous référence, reçue le 27 juillet, nous avons l'honneur de vous communiquer **les remarques** émises par notre Assemblée, en sa séance du 19 août 2009 concernant l'objet susmentionné.

La demande concerne un immeuble situé dans la zone de protection de la maison communale, classée comme monument par arrêté du 12/09/1996. Elle porte sur différentes transformations du bien, dont :

- la modification du pied de toiture en façade avant par l'aménagement d'une terrasse encastrée et l'insertion d'un bandeau de fenêtres en retrait de la terrasse, permettant un apport important de lumière au dernier étage,
- l'ajout, sur un volume arrière existant, d'un nouveau volume de plus faible importance,
- l'aménagement d'un chien assis en façade arrière,
- la rénovation/transformation de la façade arrière.

Si elle souscrit aux interventions prévues en façade arrière, la Commission est, par contre, défavorable au traitement prévu pour le surhaussement de la toiture en façade avant. Elle constate, en effet, que **cette façade est de belle qualité et qu'elle présente une composition très cohérente. L'intégration d'une terrasse encastrée dans la toiture serait particulièrement incompatible avec la typologie de la maison et lui ferait perdre tout son caractère. La Commission déconseille donc vivement cette intervention.**

Veillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

G. VANDERHULST
Président f. f.

- A.A.T.L. – D.M.S. : Mme Michèle KREUTZ